

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DEV-2016-123
Direction Développement économique et de la promotion
Service
Objet : Modifications à la circulation et soutien logistique pour le Défi des dames de cœur 17 juillet 2016
Date : 17 juin 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 17 juillet prochain, dans les rues du Vieux-Lévis, se tiendra la cinquième édition du *Défi des dames de cœur* organisée par l'OBNL Corporation Événements Course de Québec, un organisme légalement constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* (OBNL).

Fermetures de rue

Vous trouverez en pièce jointe un schéma du parcours indiquant, en jaune, les rues qui seront fermées à la circulation entre 7 h 30 et 11 h 30 le dimanche le 17 juillet 2016. Les policiers filtreront l'entrée et la sortie des résidents et visiteurs à quatre points stratégiques, (soit sur le Boulevard Alphonse-Desjardins, à deux endroits sur la rue St-Georges ainsi que sur côte du Passage) afin d'assurer un minimum de circulation dans le secteur. Des panneaux interdisant le stationnement dans les rues du parcours seront installés le 17 juillet pour s'assurer que ces rues soient libérées pour la course.

Il a aussi été demandé de fermer la rue William-Tremblay, à partir de 7 h le 16 juillet, et ce, jusqu'à 15 h le 17 juillet, pour le montage et le démontage des équipements pour le départ et l'arrivée des coureuses. Il est à noter que les organisateurs de l'événement s'assurent que les résidents touchés par cette fermeture de rue aient accès facilement à leur domicile.

Prêt d'équipements

Les promoteurs nous ont aussi demandé certains services afin de faciliter la tenue de leur événement. Nous proposons donc d'offrir ces services selon la disponibilité financière et matérielle de chacune des directions concernées. Voici donc une liste des équipements demandés :

- Accès à une source électrique;
- 15 poubelles;
- 10 bacs de recyclage;
- 180 barricades;
- 70 tables de plastique;
- 400 chaises.

Malgré l'autorisation d'occuper la voie publique et d'en restreindre la circulation par la fermeture de rues, l'organisateur de l'événement ne doit pas y placer d'entrave limitant la circulation des véhicules d'urgence. L'accès à la voie publique doit demeurer en tout temps accessible, au besoin, par les services d'urgence et, en cas de sinistre, les services d'urgence concernés pourront faire cesser la tenue de l'événement et suspendre momentanément le droit aux fermetures de rues pour circonscrire le sinistre. Les autorités municipales se réservent aussi le droit de modifier le parcours de l'événement en cas d'urgence.

La Direction des communications a le mandat d'informer la population des changements apportés à la circulation automobile et des fermetures de rues, de même que des nuisances reliées à la tenue de certains événements. Ces informations seront véhiculées par communiqué de presse, le journal municipal LÉVIS'informe, le journal Le Peuple Lévis et le site internet de la Ville.

Le promoteur sera tenu d'informer, par une lettre circulaire distribuée à ses frais, et ce, au moins quinze jours avant l'événement, les commerçants et les personnes qui habitent près du lieu de l'événement. Cette lettre, suivant le modèle fourni et validé par la Ville, fera état de la tenue de cet événement, de son organisation, de son horaire et des inconvénients, notamment sur la circulation, le stationnement, les rues enclavées, le bruit, l'achalandage accru dans le secteur, etc.

Les directions consultées dans le cadre de la présente fiche de prise de décision et dont le soutien logistique est requis aux fins de cet événement ont toutes confirmé avoir les ressources nécessaires à cet effet à même leurs budgets de fonctionnement courants.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
Valeur estimée des services rendus				
POL		9000\$		
DI		5 174.50\$		
DVC		3515\$		
Matières résiduelles		918\$		
COM		670\$		
TOTAL		19 277.50\$		

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants

2016	2017	2018
_____	_____	_____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire *Paul Bui* Date : 20, 06, 2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Comme cet événement se tiendra le 17 juillet prochain, il est souhaité que cette FPD soit traitée au plus tard lors du CV du 11 juillet 2016.

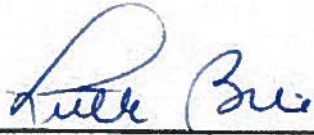
PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Michel Bernier (POL)	CCGE du 16 juin 2016	Consulté concernant les fermetures de rues
Pierre-Luc Olivier (DI)	CCGE du 16 juin 2016	Consulté pour le prêt d'équipement et la signalisation requise
Stéphane Bissonnette (DVC)	CCGE du 16 juin 2016	Consulté concernant le prêt d'équipements
Steve Larose (INC)	CCGE du 16 juin 2016	Consulté concernant les fermetures de rues
Geneviève Bergeron (COM)	CCGE du 16 juin 2016	Consultée pour la diffusion de l'information aux citoyens

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est proposé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'autoriser les fermetures des rues, telles qu'identifiées sur le parcours annexé à la fiche de prise de décision DEV-2016-123, le 17 juillet 2016 entre 7 h 30 et 11 h 30 ainsi que la fermeture de la rue William-Tremblay à partir de 8 h le 16 juillet jusqu'à 15 h le 17 juillet, pour la tenue de l'événement le Défi des dames de cœur, d'autoriser les différentes directions concernées à prêter les équipements demandés à l'organisme Corporation Événements Course de Québec, selon les disponibilités financières et matérielles de celles-ci, tels qu'ils sont indiqués à la fiche de prise de décision DEV-2016-123, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Liste des pièces jointes : Annexe A : Parcours du Défi des dames de cœur 2016

Préparé par : <u>Philippe Gagné-Emond</u>		Titre d'emploi : <u>Conseiller en développement</u>	
Recommandé par :			
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :			
Signature de la Direction : <u></u>		Date : <u>20, 06, 2016</u>	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
<hr/>
<hr/>

Signature de la Direction générale :  Date 2016 06 128



Défi des dames de coeur Desjardins
15 au 17 juillet 2016

Heures de départ :
10 km Oasis & 5 km : 8 h 30
Course des jeunes Tanguay : 10 h

2 km	5 km	10 km
10:08	8:50	9:10
10:22	9:25	10:20

Départ / Start
Arrivée / Finish

Les kilomètres sont en ordre descendant sur le parcours
Kilometer marks are in descending order along the course

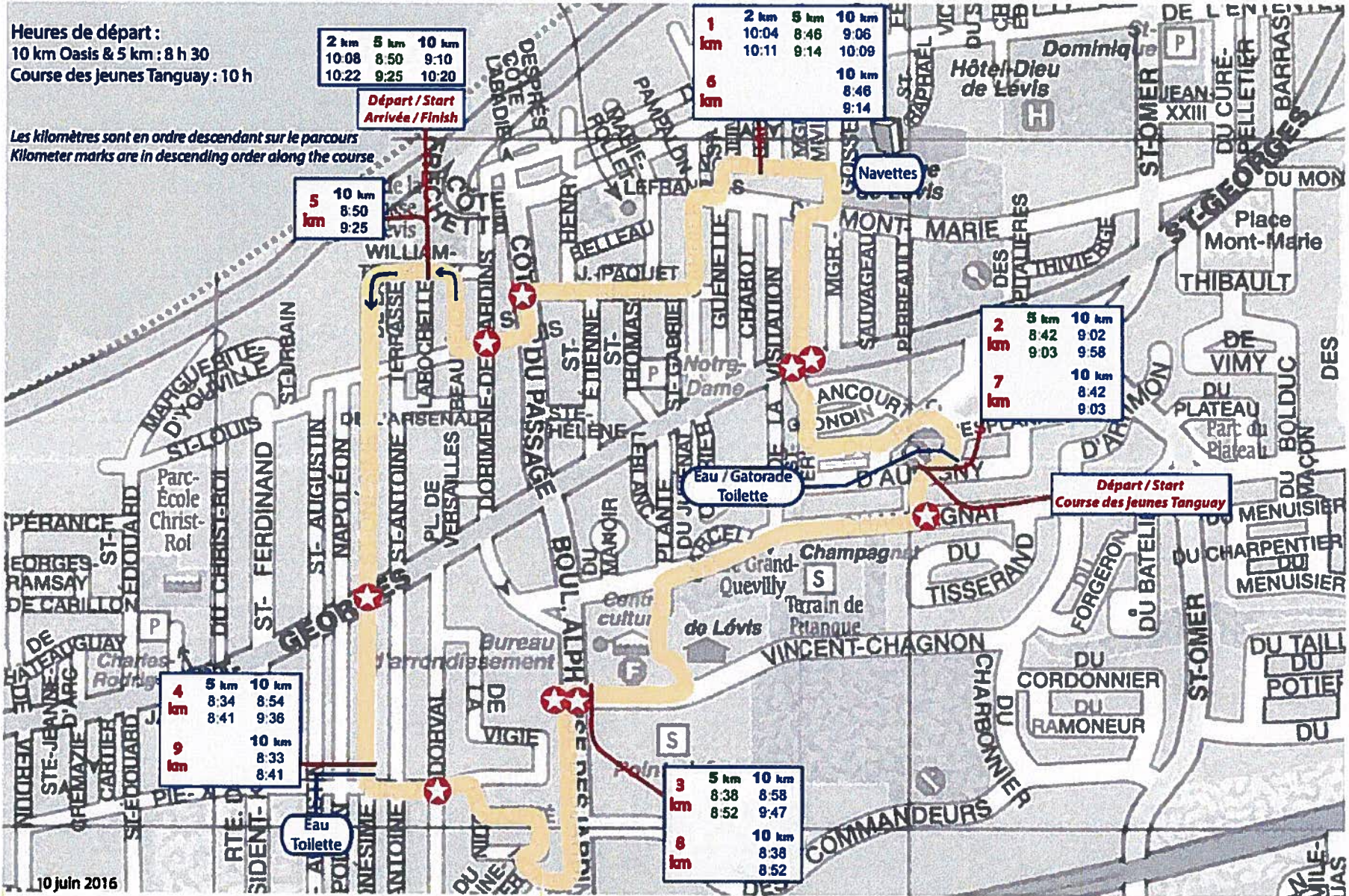
1 km	2 km	5 km	10 km
	10:04	8:46	9:06
	10:11	9:14	10:09
6 km		10 km	
		8:46	
		9:14	

5 km	10 km
8:50	9:25

2 km	5 km	10 km
8:42	9:02	
9:03	9:58	
7 km	10 km	
	8:42	
	9:03	

4 km	5 km	10 km
8:34	8:54	
8:41	9:36	
9 km	10 km	
	8:33	
	8:41	

3 km	5 km	10 km
8:38	8:58	
8:52	9:47	
10 km		
	8:38	
	8:52	



10 juin 2016

Annexe A